

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE 17 janvier, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUÉE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE, PUIS MONSIEUR GÉRALD FAVIER, 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE.

Président : Jean-Michel FOURGOUS jusqu'à la délibération n° 20140123.

Gérald FAVIER à partir de la délibération n° 20140124

Présents :

Adjoint M. Gérald FAVIER jusqu'à la délibération n° 20140123 ; Mme Anne CAPIAUX ; M. Bernard DESBANS ; Mme Catherine DAVID ; M. Thierry MICHEL ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Alain LAPORTE ; M. Laurent MAZAURY

Conseillers Mme Martine BLANCHOUT ; M. Gérard BARD ; Mme Colette PIGEAT ; M. Jacques RAVION ; M. André BAUDOUI ; Mme Dominique LOCHON ; Mme Chantal CARDELEC ; M. Jean-Pierre LEFEVRE ; Mme Boramy SAN ; Mme Christine DANG ; Mme Valérie DAYSSIOLS-CARBONELL ; M. Brahim BEN AZZA ; M. Jacques MICHELET ; M. Jacques STEVENS ; Mme Chantal FEUGERE ; Mme Monique SAUL ; M. Michel BESSEAU ; M. Laurent VERAT ; M. Serge BETMONT ; M. Philippe DEVARIEUX ; M. Gilbert REYNAUD

Représentés :

M. Jean-Michel FOURGOUS donne pouvoir à Mme Anne CAPIAUX à partir de la délibération n° 20140124

M. Henri WEISDORF donne pouvoir à M. Laurent MAZAURY.

M. David BERREBY donne pouvoir à M. Gérald FAVIER.

Mme Virginie BIARNES donne pouvoir à Mme Dominique LOCHON.

Absents excusés :

Conseillers Mme Dominga DOURCHE

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Monsieur Alain LAPORTE

A 19h40, le quorum étant atteint, Jean-Michel FOURGOUS ouvre la séance.

Administration Générale

1 - PV-20130009 Approbation du compte-rendu de la séance de conseil municipal du 20 septembre 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	25	Pour
Par	8	Contre (M.Besseau-Ph.Devarieux-M.Saul-J.Stevens- Ch.Feugère-J.Michelet-D.Lochon-V.Biarnès)
Par	1	Abstention (L.Vérat)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du conseil municipal du **20 septembre 2013**, composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Administration Générale

2 - PV-20130010 Approbation du compte-rendu de la séance de conseil municipal du 22 novembre 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**,

Par	25	Pour
Par	9	Abstention (M.Besseau-Ph.Devarieux-M.Saul-J.Stevens- Ch.Feugère-J.Michelet-D.Lochon-V.Biarnès-L.Vérat)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du conseil municipal du **22 novembre 2013** composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Administration Générale

3 - Rec-20130008 Liste des décisions du Maire

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DM-20130114	Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle '40 ans de Bonheur' à la Ferme du Mousseau	1 055 € TTC
DM-20130116	Conventions de mise à dispositions d'équipements sportifs entre la Commune et les comités	18 690 €
DM-20130117	Convention de mise à disposition d'un bureau entre la Commune et le Comité Départemental des Yvelines de badminton	2 174,40 €
DM-20130118	Contrat de maintenance du progiciel GESACT (gestion des actes administratifs)	Redevance annuelle 2 713,83 TTC Contrat renouvelable sans excéder 3 ans
DM-20130119	Contrat de maintenance pour le progiciel URBAPRO (Gestion cadastre / instruction des permis de construire)	Redevance annuelle 4 387,78 € TTC Contrat renouvelable sans excéder 3 ans
DM-20130121	Contrat d'assistance et de maintenance pour le progiciel IBEMOL (Transmission de données de l'Etat Civil pour l'INSEE)	Redevance annuelle 73,91 € TTC Contrat renouvelable sans excéder 3 ans
DM-20130123	Contrat de maintenance du terminal de paiement par carte bancaire avec la Société Espace Monétique (service Enfance/Education)	Redevance annuelle 107,64 € TTC
DM-20130132	Fourniture de carburants dans des stations services par cartes accréditatives	Marché de 4 ans Montant minimum : 400 000 € TTC Montant Maximum : 800 000 € TTC
DM-20130133	Gestion et encadrement des structures d'animation du service jeunesse Rémunérations annuelles 273 036 € Frais pédagogiques : 2,5 €/jour/jeune Frais de gestion : 23 064 € par an	Marché d'1 an reconductible 3 fois
DM-20130135	Contrat de maintenance du progiciel 'MUNICIPOL' (Gestion de la Police Municipale)	Redevance annuelle 971,22 € TTC Contrat renouvelable sans excéder 3 ans

DM-20130137	Fourniture et livraison de sel de voirie	Marché annuel renouvelable 2 fois Montant minimum : 3 000 € TTC Montant maximum : 30 000 € TTC
DM-20130138	Marchés d'assurance Responsabilité civile : 16 162,93 € TTC Flotte automobile : 50 301 € TTC Dommages aux biens : 78 234,78 € TTC	Marchés d'un an reconductibles 3 fois
DM-20130139	Mise en propreté des réseaux d'extraction d'air vicié et de buées grasses en office	Marché d'un an reconductible 3 fois Montant maximum de 15 000 € HT
DM-20130140	Travaux d'électricité au Palais des sports	8 715, 25 € TTC
DM-20130141	Matériel pour la restauration scolaire	Marchés d'un an reconductibles 2 fois Montant maximum 60 000 € TTC
DM-20130144	Avenant au marché de travaux pour la réhabilitation de la maison de l'Agot - lot couverture, façades bois	36 877,76 € TTC
DM-20130146	Entretien et maintenance des ascenseurs	Marché d'un an reconductible 3 fois Montant 6 000 € HT/an
DM-20130147	Séjour pour enfants en février à la montagne	769 € HT par enfant pour 50 à 120 enfants
DM-20130148	Réalisation d'une campagne de reconnaissance de sol pour la reconstruction du gymnase Lionel Terray	12 950 € HT

Administration Générale

4 - 20140123 Désignation du Président de la séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Article Unique : DESIGNNE le Président de séance en la personne de Monsieur Gérald FAVIER, 1^{er} Adjoint au Maire, en l'absence de Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Maire de la commune.

Administration Générale

5 - 20140124 Convention d'occupation précaire et révocable du domaine privé de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article Unique : AUTORISE le Maire à signer avec l'association AMERICAN FOOTBALL CLUB LES TEMPLIERS d'Elancourt la convention d'occupation précaire et révocable du pavillon sis 67 rue Marie Curie jusqu'au 30 juin 2014, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Urbanisme

6 - 20140125 Exonération des loyers de la Société NCI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	33	Pour
Par	1	Abstention (L.Vérat)

Article 1 : DECIDE d'exonérer la Société NCI de ses loyers, à titre exceptionnel, pour les 2 locaux municipaux qu'elle occupe sur la ZA de la Petite Villedieu, pour une durée de quatre mois soit du 1^{er} janvier au 30 avril 2014.

Article 2 : AUTORISE le Maire à intervenir et à signer tout document en ce sens.

Affaires Générales

7 - 20140126 Rémunération des agents recenseurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : DECIDE de fixer la rémunération des cinq agents recenseurs au titre de l'année 2014, selon le barème suivant (hors charges patronales)

- 15 € (quinze euros) par réunion de formation (deux sessions)
- 30 € (trente euros) pour la tournée de reconnaissance
- 6,05 € (six euros cinq centimes) par feuille de logement

Article 2 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Personnel

8 - 20140127 Adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : ADOPTE le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, annexé à la présente délibération.

Article 2 : AUTORISE le Maire à confier au Centre de Gestion l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme.

Article 3 : AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre

Article 4 : DIT que les crédits nécessaires à l'organisation des sélections professionnelles seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2014 de la commune.

Programme pluri annuel d'accès à l'emploi titulaire

Emplois ouverts aux sélections professionnelles

Grades	Catégories (A,B,C)	Nombre d'agents éligibles	Postes ouverts en 2014	Postes ouverts en 2015	Total des postes ouverts
Attaché	A	5	3	2	5
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1		1
ATSEM	C	8	4	4	8
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	C	1	1		1

Emplois réservés sans concours

Grades et fonctions	Catégories (A,B,C)	Nombre d'agents éligibles	Postes ouverts en 2014	Postes ouverts en 2015	Postes ouverts en 2016	Total des postes ouverts
Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	C	4	2	2		4
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	17	6	6	5	17

Personnel

9 - 20140128 Indemnité complémentaire pour les élections

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : DECIDE d'allouer aux agents titulaires et non titulaires, employés à l'organisation du scrutin des élections municipales des 23 et 30 mars 2014 et des élections européennes, du 25 mai 2014, une indemnité complémentaire pour élections.

Article 2 : DIT que cette indemnité est fixée à 227,88 euros bruts (deux cent vingt sept euros et quatre vingt huit centimes) pour les agents non titulaires et 215,47 euros bruts (deux cent quinze euros et quarante sept centimes) pour les agents titulaires.

Article 3 : DIT que les agents logés pour utilité de service et pour nécessité absolue de service qui travailleront à l'organisation de ce scrutin percevront cette indemnité complémentaire.

Article 4 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Personnel

10 - 20140129 Tarif restauration du personnel à la Société d'Economie Mixte de Maurepas (SEMAU)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : DECIDE que la participation des agents municipaux est portée à 4,77 euros (quatre euros soixante dix sept centimes) par repas pris à la SEMAU, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2 : DECIDE que la participation de la Commune est portée à 5,71 euros (cinq euros soixante et onze centimes) par repas pris à la SEMAU, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 3 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Personnel

11 - 20140130 Création d'emplois d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : DECIDE la création des emplois d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe, pour le secteur des centres de loisirs et du péri-scolaire, suivants :

- 18 emplois à temps complet
- 7 emplois à temps non complet à 90 %
- 4 emplois à temps non complet à 80 %

Article 2: DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Service Environnement

12 - 20140131 SIDOMPE : demande de retrait de la commune de Davron

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article Unique : DONNE son accord pour le retrait de la commune de Davron du Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères avec Production d'Energie (SIDOMPE).

Jeunesse/Politique de la Ville

13 - 20140132 Subvention de fonctionnement aux Scouts et Guides de France

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : DECIDE d'attribuer une subvention de 1 700 € (mille sept cents euros) à l'Association des Scouts et Guides de France pour l'année 2014.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

14 - 20140133 Subvention à l'Association Guides et Scouts d'Europe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	24	Pour
Par	9	Contre (M.Besseau-Ph.Devarieux-M.Saul-J.Stevens- Ch.Feugère-J.Michelet-D.Lochon-V.Biarnès-L.Vérat)
Par	1	Abstention (D.Berreby)

Article 1 : DECIDE d'attribuer une subvention de 800 € (huit cents euros) à l'Association des Guides et Scouts d'Europe pour leur permettre d'appliquer un tarif dégressif aux familles de ses adhérents, acheter du matériel pour mener à bien ses activités et former des jeunes adultes encadrants.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

15 - 20140134 Subvention au Club de Tennis de Table d'Elancourt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : DECIDE d'attribuer une subvention de 9 000 € (neuf mille euros) pour l'année 2014 au Club de Tennis de Table d'Elancourt pour sa participation active auprès des jeunes Elancourtois dans le cadre de la prévention de la délinquance par la mise en œuvre d'ateliers sportifs « tennis de table et football en salle ».

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

16 - 20140135 Subvention au Foyer Socio-Educatif du Lycée Dumont d'Urville

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : DECIDE d'attribuer une aide financière de 1 000 € (mille euros) au Foyer socio-éducatif du Lycée Dumont d'Urville afin que 15 jeunes puissent concrétiser le projet humanitaire de se rendre au Burkina Faso, en avril 2014, pour aménager et installer un centre d'alphabétisation et de documentation pour le village de Lablango.

Article 2 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

17 - 20140136 Subvention au Collège Louis Pergaud

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 34 votants,

Article 1 : DECIDE d'attribuer une aide financière de 1 200 € (mille deux cents euros) au Collège Louis Pergaud afin que les 8 jeunes élancourtois de la classe SEGPA puissent partir en séjour scolaire à New York en mai 2014.

Article 2 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Finances

18 - 20140137 Demande de modification du solde 2011, demande d'affectation du solde 2012 et l'affectation des fonds du concours 2013 et 2014 - Pacte Financier - auprès de la Communauté d'Agglomération de St Quentin en Yvelines

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 34 votants,

Article 1 : ABROGE le projet n° 2 « Raccordement du gymnase Lionel Terray à la chaufferie du groupe scolaire Alain Cavallier d'un coût de 63 706.97 € H.T et la demande de fonds du concours correspondant de 30 000 €.

Article 2 : DEMANDE l'affectation du solde 2011 (30 000 €), du solde 2012 (292 719 €), des Fonds de Concours de 2013 (689 719 €) et de 2014 (689 719 €) selon les projets suivants :

Projet n° 1 : Reconstruction du Gymnase Lionel Terray pour un coût total de 5 500 000 € Ht. La demande de fonds de concours global totalise 1 650 000 €.

Projet n° 2 : Travaux d'enfouissement de fourreau, création du réseau de fibre optique, pose et paramétrage de caméras pour un coût total de 130 000 € HT. La demande de fonds de concours sollicitée est le solde de 2014 soit un montant estimé de 52 157 €.

Article 3 : DIT que les plans de financement prévisionnels sont annexés à la présente délibération.

Article 4 : DIT que les crédits seront inscrits en recettes au budget de l'exercice concerné de la commune.

Finances

19 - 20140138 Remboursement à la CASQY des travaux de Génie Civil pour permettre le développement de la télé-tranquillité dans la ZAC des Réaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **AUTORISE** la Commune à verser à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines la somme de 8 700 € (huit mille sept cents euros).

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 3 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Achats

20 - 20140139 Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2015-2018.

Article 2 : **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.

Article 3 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : **DECIDE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice de la commune correspondant.

Sports

21 - 20140140 Convention relative à l'aide du Conseil Régional pour la reconstruction et la mise à disposition du gymnase Lionel Terray pour les lycées des 7 Mares et Dumont d'Urville

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : MET, au terme de sa reconstruction, le gymnase Lionel Terray gratuitement à la disposition des lycées des 7 Mares et Dumont d'Urville.

Article 2 : AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'aide régionale pour la reconstruction du gymnase Lionel Terray et sa mise à disposition gratuite au profit des lycées des 7 Mares et Dumont d'Urville, pour une durée de quinze ans.

Sports

22 - 20140141 Convention relative à l'aide du Conseil Général pour la reconstruction et la mise à disposition du gymnase Lionel Terray pour les collèges de l'Agiot et de la Clef de Saint Pierre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : MET, au terme de sa reconstruction, le gymnase Lionnel Terray gratuitement à la disposition des collèges de l'Agiot et de la Clef de Saint Pierre.

Article 2 : AUTORISE le Maire à signer la convention de réalisation et de mise à disposition du gymnase Lionel Terray, nécessaire à la pratique de l'éducation physique et sportive dans les établissements scolaires de compétence départementale, au profit des collèges de l'Agiot et la Clef de Saint Pierre, pour une durée de vingt ans.

Sports

23 - 20140142 Avances sur subventions aux associations sportives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : DECIDE d'attribuer une avance sur subventions aux associations sportives suivantes :

- ☛ 1 950 € (mille neuf cent cinquante euros) au Boxing Club de Saint-Quentin-en-Yvelines
- ☛ 1 000 € (mille euros) au Budo Club d'Elancourt
- ☛ 250 € (deux cent cinquante euros) à Cap Sports Arts Aventure Amitié
- ☛ 550 € (cinq cent cinquante euros) à la Compagnie d'Arc d'Elancourt
- ☛ 1 800 € (mille huit cents euros) au Club des Nageurs de Saint-Quentin-en-Yvelines
- ☛ 7 750 € (sept mille sept cent cinquante euros) au Club de Tennis de Table d'Elancourt
- ☛ 3 375 € (trois mille trois cent soixante-quinze euros) à l'Entente Athlétique de Saint-Quentin-en-Yvelines
- ☛ 1 875 € (mille huit cent soixante-quinze euros) à la Gymnastique Rythmique Elancourt Maurepas
- ☛ 2 250 € (deux mille deux cent cinquante euros) à la Gymnastique Elancourt Maurepas
- ☛ 550 € (cinq cent cinquante euros) au Shocks Roller Hockey Club
- ☛ 4 000 € (quatre mille euros) à l'American Football Club les Templiers d'Elancourt

Le solde des subventions de fonctionnement sera versé lors du vote du budget 2014.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs, dont le texte est annexé à la présente délibération, avec :

- ☛ le Club de Tennis de Table d'Elancourt
- ☛ l'Olympic Sporting Club Elancourt

qui ont bénéficié d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 € en 2013, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisations de la subvention.

Article 3 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Sports

24 - 20140143 Avance sur subvention au Tennis Club d'Elancourt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 33 votants, Chantal CARDELEC ne participant pas au vote,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une avance sur subvention de 1 075 € (mille soixante-quinze euros) au TENNIS CLUB D'ELANCOURT, le solde de la subvention de fonctionnement étant versé lors du vote du budget 2014.

Article 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Sports

25 - 20140144 Convention de mise à disposition d'un local au Vélo Club Elancourt/Saint-Quentin-en-Yvelines

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article Unique : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite d'un local situé ZA de la Petite Villedieu à Elancourt, jusqu'au 31 décembre 2014, pour le stockage, la maintenance et l'entretien du matériel dont le texte est annexé à la présente délibération.

Sports

26 - 20140145 Sensibilisation à l'escalade des enfants des écoles élémentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération avec le Comité Départemental des Yvelines de la Fédération Française de la Montagne et d'Escalade (CD 78 FFME), pour la mise en œuvre de la pratique de l'escalade en direction des enfants des écoles élémentaires pour la période du 03 mars au 30 juin 2014.

Article 2 **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Culture

27 - 20140146 Avance de subvention de fonctionnement à l'École de Musique d'Elancourt pour l'année 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 33 votants, Henri WEISDORF ne prenant pas part au vote,

Article 1 : DECIDE d'attribuer, à l'association « Ecole de Musique d'Elancourt », une avance de subvention de 85 000 € (quatre-vingt-cinq mille euros), à valoir sur la subvention de fonctionnement attribuée pour l'année 2014.

Article 2 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Culture

28 - 20140147 Fonds de concours 2013 pour le fonctionnement de la Ferme du Mousseau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : ACCEPTE le versement, par la Communauté d'Agglomération, d'un fonds de concours d'un montant de 34 310 € (trente quatre mille trois cent dix euros) au titre de sa participation aux dépenses de fonctionnement afférentes à l'équipement culturel de la Ferme du Mousseau, selon les dispositions de la délibération n° 20101353 du 24 mars 2011.

Article 2 : PRECISE que le principe selon lequel la part communale doit être au moins égale au montant du fonds de concours communautaire est, en l'espèce, largement respecté puisque la part communale prise en charge pour le fonctionnement de la Ferme du Mousseau s'élève à 212 776 €.

Article 3 : AUTORISE le Maire à signer, avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, la convention de versement de fonds de concours 2013, jointe en annexe, ainsi que toutes pièces y afférentes.

Article 4 : DIT que les crédits sont inscrits en recettes au budget primitif 2013, aux chapitres 74, 20, 21,011, 012, 65,67, 70.

Culture

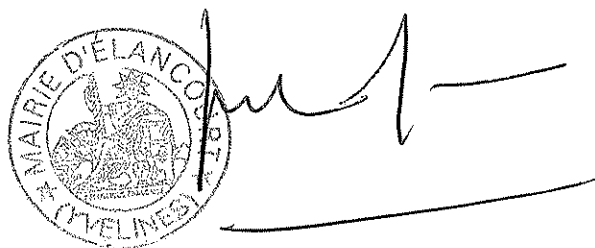
29 - 20140148 Mise à disposition de la salle de spectacle de la Ferme du Mousseau à l'association 'La Muse en Scène'

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle de spectacle à l'association « **La Muse en Scène** » par la Commune d'Elancourt dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépense au budget de l'exercice en cours de la commune.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15 .

The image shows the official seal of the Municipality of Elancourt, Yvelines, on the left. The seal is circular with the text 'MAIRIE D'ELANCOURT' at the top and 'YVELINES' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a tree and a figure. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Michel Fourgous'. A long horizontal line is drawn below the signature.

Jean-Michel FOURGOUS
Maire d'Elancourt